



Comité d'Études et de Services des Assureurs Maritimes et Transports

8, rue d'Artois – 75008 PARIS (France) –
Téléphone (33.1) 58 56 96 00 – Fax (33.1) 58 56 96 39
Web : <http://www.cesam.fr> – E-mail : info@cesam.org

Paris, le 15 septembre 2017

OURAGAN IRMA : COORDINATION DES SINISTRES PLAISANCE PAR LE CESAM

Suite au passage de l'ouragan IRMA sur Saint-Martin et Saint-Barthélemy le 6 septembre 2017, les représentants des compagnies d'assurance membres ont décidé de confier au CESAM la coordination des missions d'experts et le suivi de l'évolution de celles-ci.

Dans ce contexte, le rôle du CESAM sera le suivant :

- **Création d'une base de données reprenant l'ensemble des sinistres Plaisance provoqués par le passage d'IRMA à Saint-Martin et Saint-Barthélemy:**
 - Mise en place d'une fiche type « déclaration de sinistre » afin de faciliter l'entrée de ces sinistres dans cette base. Cette fiche sera envoyée par les compagnies au CESAM pour chaque déclaration de sinistre plaisance. Le CESAM sera ainsi capable d'informer chaque compagnie de son engagement consolidé ainsi que de l'avancée de chaque dossier. Cette consolidation permettra de déterminer les besoins en matière d'évacuation des épaves et les travaux estimés de réparation ou déconstruction. Le fichier ne fera apparaître aucune disposition concernant le contenu des garanties des compagnies d'assurance qui demeurera confidentiel.
- **Supervision du travail des experts :**
 - Mise en place d'un rapport d'expertise type simplifié pour transmission aux experts mandatés à l'occasion de cet événement majeur qu'ils soient recommandés CESAM ou non.
 - Une répartition géographique des experts recommandés CESAM sera proposée auxdits experts afin de rationaliser leurs interventions et les concentrer par zone.
 - Nomination des experts CESAM dans les cas où cela sera demandé par les compagnies.
 - Relais auprès des experts, nommés pour ces sinistres, des suites à donner à chaque sinistre et des sociétés intervenant pour le retraitement.



Comité d'Études et de Services des Assureurs Maritimes et Transports

8, rue d'Artois – 75008 PARIS (France) –
Téléphone (33.1) 58 56 96 00 – Fax (33.1) 58 56 96 39
Web : <http://www.cesam.fr> – E-mail : info@cesam.org

- **Vis-à-vis des sociétés intervenant dans les opérations de retraitement/renflouement/
réparation/destruction des unités touchées :**
 - Recensement des sociétés pouvant intervenir (leurs capacités et leurs tarifs).
 - Contact et négociation avec les sociétés locales via les experts pour cadrer les conditions contractuelles de relevage/retrait d'épaves et destruction.

Monsieur Steeve Marsolle (Commissaire d'avaries de Guadeloupe – certifié EEA Plaisance) sera à Saint-Martin avec une équipe complète d'experts dans l'après-midi du 15/09/2017 afin de réaliser une première cartographie des dégâts et des moyens locaux à disposition pour les opérations de retraitement/renflouement/destruction et réparation.

Par ailleurs, les experts CESAM pouvant intervenir sur place sont :

- Monsieur Steeve MASOLLE – Commissaire d'avaries de Guadeloupe – certifié EEA Plaisance
- Monsieur Jacques SCHARWATT – Expert Pêche et Plaisance en Martinique – certifié EEA Plaisance.
- Monsieur Bernard GAY – Expert Plaisance en Guadeloupe – certifié EEA Plaisance (disponible à partir du 28/09/17).

Le présent dispositif est ouvert également aux compagnies non membres du CESAM ainsi qu'aux sociétés d'Assurance Mutuelle.

Le service Evénements Majeurs (Mathilde DOCQUIERT - 01 58 56 96 14 et Sylvie LUCCO-BORLERA - 01 58 56 96 28) se tient à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire.

MD